

SABLÉ - SUR - SARTHE

BUDGET 2023

**Rapport de
présentation**

BUDGET PRIMITIF 2023

Équilibre financier du budget	page 3
Note de présentation	
Section d'investissement	page 5
Section de fonctionnement	page 12

Note liminaire

Le présent budget tient toujours compte des impacts sur le coût des fluides et de l'inflation générée par les tensions internationales sur les matières premières et le très fort rebond des économies mondiales qui a entraîné un déséquilibre sur l'offre et la demande.

Le surcoût de l'électricité et du gaz est chiffré à environ 253 000 € par rapport au réalisé 2022, qui lui-même a été supérieur de 214 000 € au réalisé de 2021. Le coût d'achat des repas au Service Commun de Production de Repas (SCPR) est en très forte progression, les tarifs ayant augmenté de presque 30% au 1^{er} janvier 2023. Le surcoût est de 300 000 € par rapport au BP 2022, mais 170 000 € sur le réalisé 2022 qui a donc dépassé de presque 130 000 € le prévu en mars 2022, principalement par une plus forte fréquentation.

Les charges de personnels ont été revalorisées de 3,5 % au 1^{er} juillet 2022, le millésime 2023 sera donc la première année pleine qui constatera cette progression.

Du côté des recettes, les principales bases fiscales de taxes foncières ont été revalorisées de 7,1 % par la loi de finances 2023 et la DGF voit sa baisse continue depuis près de 10 ans s'arrêter.

♦ **L'équilibre général du Budget se présente comme suit :**

<u>Section de Fonctionnement</u>		<u>Section d'Investissement</u>	
Dépenses réelles	15 077 000,00 €	Dépenses réelles	6 897 961,85 €
Ecritures d'ordre ③ (avant virement de section à section)	1 145 000,00 €	Restes à réaliser Dépenses 2022 ①	1 339 038,15 €
Autofinancement apparent ④	3 333 000,00 €	Refinancement de dette ②	318 000,00 €
(Virement à la section d'investissement)	-----	Ecritures d'ordre ③	45 000,00 €
Total des Dépenses	<u>19 555 000,00 €</u>	Apurement du compte 1069	330 000,00 €
Recettes réelles de l'exercice	16 733 676,65 €		-----
Reprise anticipée des résultats	2 776 323,35 €	Total des Dépenses	<u>8 930 000,00 €</u>
		Recettes réelles	2 364 961,85 €
		Produit de cession et avance	430 000,00 €
		Restes à réaliser Recettes 2022 ①	586 959,90 €
		Affectation du résultat (1068) ①	140 188,90 €
		Excédent d'investissement ①	611 889,35 €
		Refinancement de dette ②	318 000,00 €
		Ecritures d'ordre ③	1 145 000,00 €
		Autofinancement apparent ④	3 333 000,00 €
		(Virement de la section de fonctionnement)	-----
		Total des Recettes	<u>8 930 000,00 €</u>

Ce Budget peut être résumé en version simplifiée comme suit pour les crédits nouveaux de 2023 :

	<u>Section de Fonctionnement</u>	<u>Section d'Investissement</u>
Dépenses réelles	15 077 000,00 €	6 897 961,85 €
Total des Dépenses	<u>15 077 000,00 €</u>	<u>6 897 961,85 €</u>
Recettes réelles de l'exercice	16 733 676,65 €	2 364 961,85 €
Reprise des résultats antérieurs (pour les dépenses reprises de 2022)	2 776 323,35 €	100 000,00 €
Total des Recettes	<u>19 510 000,00 €</u>	<u>2 464 961,85 €</u>
Net global de la section	<u>4 433 000,00 €</u>	<u>- 4 433 000,00 €</u>

BUDGET PRIMITIF 2023

Les masses budgétaires sont les suivantes :

❶ La section d'investissement :

A - Les dépenses d'investissement

Elles s'élèvent à 8 930 000,00 € (10 640 000,00 € en 2022) et sont constituées par :

a) Les dépenses d'équipement : 5 587 927,83 € (7 552 011,72 € au BP 2022).

(Chapitres 20+204+21+23)

Il s'agit des travaux et acquisitions pour 4 570 000 € (4 939 000 € en 2022).

Les restes à réaliser au 31 décembre 2022 s'élèvent à 1 017 927,83 € (2 613 011,72 € pour l'an passé) auxquels on ajoute le capital du PPP pour 21 110,32 € et l'avance remboursable au CCAS de 300 000 €, pour trouver le montant final de restes à réaliser de 1 339 038,15 € (3 133 097,09 €) pour l'an passé) Le détail des restes à réaliser figure dans l'édition M14.

Le total des dépenses d'équipement au budget primitif 2023 s'élève donc à **5 587 927,83 €** dont 4 570 000,00 € pour les dépenses inscrites sur l'exercice et 1 017 927,83 € pour les restes à réaliser (ou restes à payer) qui proviennent d'engagements des exercices précédents.

Les tableaux suivants donnent le détail des dépenses d'équipement avec le financement correspondant.

DÉSIGNATION DES OPÉRATIONS	2022->2023		2023		FINANCEMENT				Total Auto finan- -cement
	DÉPENSES		DÉPENSES		Subventions et Participations	Emprunt	FC TVA et Prêt relais	Total	
	Restes à Payer		TOTALES	TTC					
I - AMÉNAGEMENTS URBAINS	128 467,61		1 330 000		5 000	241 000	27 000	1 057 000	
Jardin Public (Sécurisation du Parc)	16 920,00		163 000		0	0		163 000	
Contrat de Partenariat Eclairage Public (PPP)	11 978,93		145 000		0	-2 000	24 000	123 000	
Vidéo protection et autres moyens de protection			17 000		5 000	9 000	3 000	0	
Participation Logements Montreux (suite acquisition ex Gendarmerie)			160 000		0	160 000		0	
Cimetière rue Aristide Briand			140 000		0	70 000		70 000	
Cimetière de Gastines			150 000		0	4 000		146 000	
Faubourg Saint Nicolas	42 600,00		0		0	0	0	0	
Smart City "Ville connectée"	38 700,00		0		0	0		0	
Accompagnement extérieurs Cinéma et Pôle Culturel	18 268,68		0		0	0		0	
Site de la Tussonnière (Succession Arsène LEBRUN)			555 000		0	0		555 000	
III - ENVIRONNEMENT / DEVELOPPEMENT DURABLE	220 979,19		583 000		75 000	456 000	49 000	3 000	
Développement Durable	67 234,88		28 000		0	25 000	0	3 000	
Mobilité douce (plan vélo)	45 581,80		250 000		75 000	175 000		0	
Périp'h' Nature			200 000		0	167 000	33 000	0	
Passerelle - Études de faisabilité, géotechnique	48 761,00		100 000		0	84 000	16 000	0	
Auto Partage	55 164,19		5 000		0	5 000		0	
Programme de lutte contre les inondations	4 237,32		0		0	0		0	

.../...

DÉSIGNATION DES OPÉRATIONS	2022->2023		2023		FINANCEMENT			
	DÉPENSES		DÉPENSES		FCTVA et	Subventions	Emprunt	Total
	Restes à Payer		TOTALES	TTC	Prêt relais	et Participations		Autofinancement
IV - BATIMENTS	156 536,75		1 337 000		195 000	271 000	595 000	276 000
Hôtel de Ville - Rénovation extérieure			300 000		49 000	0	209 000	42 000
Maison de l'Enfance et de la Famille			180 000		30 000	0	150 000	0
Immeuble rue Pasteur : Locaux pour professionnels de santé	10 332,00		158 000			96 000	32 000	30 000
Bâtiments publics : Grande maintenance	78 232,59		150 000		25 000	0	37 000	88 000
École Saint Exupéry (Rénovation énergétique)			100 000		16 000	0	42 000	42 000
Écoles : Travaux Neufs et Grande maintenance (Selfs)			35 000		6 000	0	29 000	0
Base Canoë Kayak	25 285,80		212 000		35 000	99 000	68 000	10 000
Tennis Club	23 649,63		125 000		21 000	76 000	28 000	0
Micro Folie	12 017,70		10 000		2 000	0	0	8 000
Église Notre Dame			42 000		7 000	0	0	35 000
Vitreaux de l'Église			25 000		4 000	0	0	21 000
Aménagement de locaux	2 084,03		0		0	0	0	0
Mise aux normes des Bâtiments	4 935,00		0		0	0	0	0
V - RESERVES FONCIERES	6,00		250 000			0	190 000	60 000
VI - MAINTENANCE / MATERIELS	511 938,28		1 070 000		138 000	49 000	18 000	865 000
Maintenance et Petits travaux neufs	201 517,64		500 000		61 000	38 000	18 000	383 000
Participations financières Devantures et diverses	14 362,32		25 000			0	0	25 000
Participations financières Habitat (Façades)	7 156,12		25 000			0	0	25 000
Participations financières Mobilité (VAE)	170,00		7 000			0	0	7 000
Investissements communs	95 566,36		90 000			0	0	90 000
Logiciels et autres biens incorporels	37 555,86		5 000		1 000	0	0	4 000
Matériels (dont véhicules) et autres équipements	130 883,98		418 000		76 000	11 000	0	331 000
Étude sur le positionnement du Port et Camping	24 726,00		0			0	0	0
TOTAL GENERAL :	1 017 927,83		4 570 000		409 000	400 000	1 500 000	2 261 000

b) Les dépenses financières : 2 891 072,17 € (contre 2 806 685,94 € au BP 2022)
(Chapitres 10 + 13+16+26+27)

Il s'agit :

- du remboursement du capital de la dette (Comptes 1641+1644+1675) : 1 942 110,32 €
(1 834 085,37 € au BP 2022)

Pour mémoire, les restes à réaliser inhérents au 31 décembre 2022 s'élèvent à 21 110,32 €.

- du refinancement de dette (Compte 16449) : 318 000,00 €
- du remboursement d'avances et de dépôts (compte 274) : 961,85 €
- de l'avance remboursable au CCAs (compte 27636)..... : 300 000,00 €
- de l'apurement du compte 1069 (par le compte 1068)..... : 330 000,00 €

c) Les écritures d'ordre : 45 000,00 € (65 000,00 € au BP 2022).
(Chapitre 040)

d) Les dépenses imprévues : 406 000,00 €
(Chapitre 020)

e) Le résultat antérieur : - (208 302,34 € au BP 2022).

B - Les recettes d'investissement

Elles s'élèvent aussi à 8 930 000,00 € et sont constituées par :

- a) Les recettes d'équipement : 2 259 150,90 € (contre 4 638 940,96 € au BP 2022), se décomposant ainsi :
- (Chapitres 13+16+23)
- le recours à l'emprunt (Comptes 1641 et 1644) : 1 500 000,00 €
(2 198 000,00 € au BP 2022)
 - le prêt relais net pour le FCTVA (Compte 1641/relais) : 73 000,00 €
(Inscrit en prêt relais de trésorerie afin de financer cette somme pendant 18 mois environ, durée du décalage de remboursement)
 - les subventions et participations (Chapitre 13)..... : 362 000,00 €
(719 000,00 € au BP 2022)
 - les amendes de police (Chapitre 13) : 38 000,00 €
(22 000,00 € au BP 2022)
 - les restes à réaliser au 31 décembre 2022 s'élèvent à : 286 150,90 €

b) Les recettes financières :

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recettes réelles : 1 580 959,75 € (4 060 846,61 € au BP 2022) (Chapitres 10+27+024+45+nature 16449) 	
- le F.C.T.V.A. 2023 à recevoir (Compte 10222)	336 000,00 €
- la taxe d'aménagement (Compte 10226).....	55 000,00 € (88 000,00 € au BP 2022)
- divers crédits (Compte 274)	961,85 € (600,57 € au BP 2022)
- le refinancement de dette (Compte 16449)	318 000,00 €
(Il s'agit de potentiels remboursements temporaires de prêts à long terme, pour économiser des charges financières)	
- l'apurement du compte 1069 (Chapitre 27)	330 000,00 €
- les produits de cessions (Chapitre 024).....	100 000,00 € (378 000,00 € au BP 2022)
- l'affectation des résultats de l'exercice 2022 (Compte 1068).....	140 188,90 €
- les restes à réaliser au 31 décembre 2022 s'élèvent à	300 809,00 €
<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Écritures d'ordre</u> : 4 478 000,00 € 	
- les dotations aux amortissements et aux provisions	1 145 000,00 € (1 015 000,00 € au BP 2022)
- l'autofinancement apparent pour la somme de	3 333 000,00 € (1 899 000,00 € au BP 2022)

c) Le résultat antérieur : 611 889,358 € (Néant au BP 2022)

C - L'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement :

11

Il s'établit à 2 261 000 € et constitue l'épargne dégagée par la section de fonctionnement qui permet l'équilibre de la section d'investissement.

L'autofinancement brut s'élève quant à lui à la somme de 2 849 000 € (2 849 000 € au BP 2022, soit :

Autofinancement dégagé.....: + 3 333 000 €

Amortissements et reprises sur subventions (nets): + 1 100 000 €

Autofinancement brut: -----
+ 4 433 000 €

qui est ensuite utilisé pour les remboursements d'emprunts:
(net des recettes venant en atténuation)

- 1 921 000 €

auquel on ajoute les autres crédits nets d'investissement : ...

+ 55 000 €

détermine l'Autofinancement net: -----

+ 2 567 000 €

② La section de fonctionnement :

A - Les dépenses de fonctionnement :

Elles s'élèvent à 19 555 000 € (17 315 000,00 € au BP 2022) dont 3 333 000 € de virement.

- a) Les charges à caractère général : 5 654 000 € (5 072 000 € au BP 2022) soit + 11,47 %.

(Chapitre 011)

- Les achats pour 3 109 000 € (2 596 260 € au BP 2022) augmentent de 512 740 € (presque + 20%).
(comptes 60x)

Les achats sont en forte progression suite à la flambée des cours de l'électricité, du gaz et des carburants.
Les achats de repas occupent également une place très importante en volume et en augmentation.

- Les services extérieurs, 1 508 260 € (1 460 830 € au BP 2022) progressent d'environ 48 000 €.
(comptes 61x)

Ces comptes liés à l'entretien enregistrent aussi une progression des dépenses de fonctionnement.

- Les autres services extérieurs, 888 000 € (867 560 € au BP 2022) évoluent de 21 440 €.
(comptes 62x)

La variation s'explique par des dépenses d'entretien de locaux confiés à des prestataires extérieurs.

- Les impôts et taxes, 148 740 € (147 350 € au BP 2022) sont stables.
(comptes 63x)

b) Les charges de personnel : 5 910 000 € (5 810 000 € au BP 2022)

13

(Chapitre 012)

Les prévisions de charges de personnel comprennent les éléments suivants :

- Les salaires bruts des titulaires et stagiaires s'élèvent à 3 179 000 € (2 947 000 € au BP 2022) soit + 8 %, (comptes 6411x)
- Les salaires bruts des non titulaires, 758 000 € (923 500 € au BP 2022) diminuent de 18% au budget. (comptes 6413x à 6417 : Vacataires, contractuels, apprentis, contrats d'avenir)
- Les autres personnels extérieurs, 149 000 € (141 000 € au BP 2022) enregistrent les changements dans les organisations et dans les opérations réciproques. (comptes 6215 - 6216 et 6218)

Ces charges comprennent ce que la Ville rembourse à la Communauté de Communes pour le personnel mutualisé, principalement ceux qui ne sont pas dans des services communs.

- Les charges de sécurité sociale et de prévoyance, 1 645 000 € (1 583 000 € au BP 2022) augmentent aussi, soit de presque 4 %. (comptes 645x)
- Les autres charges sociales, 28 000 € (75 000 € au BP 2022) diminuent dont les indemnités de pertes d'emplois (- 15 000 €). (comptes 647x)

- Les autres charges de personnel, 22 000 € (17 500 € au BP 2022) progressent.
(comptes 648x)
- Les impôts et taxes et versements assimilés, 129 000 € (123 000 € au BP 2022) évoluent de 4,87 %
(comptes 633x)

Il s'agit essentiellement de la cotisation au Centre de Gestion et la cotisation au CNFPT.

- c) Les autres charges de gestion courante : 2 349 000 € (2 408 000 € au BP 2022) diminue de 59 000 €. (Chapitre 65)

Concernant le poste Subventions aux associations et organismes, on y trouve :

- La subvention au C.C.A.S. (nature 657362) s'élève à 525 000 €, en baisse de 25 000 €, après une hausse de 100 000 € en 2022.
- La subvention annuelle de fonctionnement à l'association Entracte pour 430 000 €, stable par rapport à 2022. Les subventions compensatrices de charges de personnels directs sont par contre en diminution de 90 000 € (360 000 € contre 450 000 € au BP 2022).
- Les autres subventions (comptes 6558 et 657x) pour 723 300 € contre 741 615 € en 2022.

Les créances irrécouvrables (comptes 654x) sont provisionnées à hauteur de 2 000 € (contre 2 800 € au BP 2022).

Les autres charges de gestion courantes (comptes 652x, 658 et 653x) s'élèvent à 237 700 € (contre 222 585 € en 2022) correspondent à des indemnités et frais divers et les contributions aux deux budgets annexes

- d) Les atténuations de produits : 381 000 € (381 000 € au BP 2022)

(Chapitre 014)

Il est prévu 380 000 € de contribution au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C).

e) Les charges financières : 655 000 € (700 000 € au BP 2022)

(Chapitre 66)

Les intérêts des emprunts classiques s'élevaient à 585 000 € (628 000 € au BP 2022) et sont toujours maîtrisés, le taux moyen d'intérêt sur la dette se situe à 3,18 % au 31 décembre 2022 contre 3,47 % au 31 décembre 2021.

f) Les charges exceptionnelles : 3 000 € (10 000 € au BP 2022)

(Chapitre 67)

Des charges sont prévues pour tenir compte de régularisations sur 2023 qui concernent l'exercice 2022.

g) Les amortissements et provisions : 1 145 000 € (1 015 000 € en 2022)

(Chapitre 042, comptes 68x)

Les dotations aux amortissements progressent.

h) Les dépenses imprévues : 105 000 € (néant en 2022)

(Chapitre 022)

i) Le virement à la section d'investissement : 3 333 000 € (1 899 000 € au BP 2022)

(Chapitre 023)

B - Les recettes de fonctionnement

Elles s'établissent à 19 555 000,00 € (17 315 000,00 € au BP 2022)

- a) Les produits des services, du domaine et des ventes diverses : 1 860 000 € (1 780 000 € au BP 2022) soit + 80 000 €
(Chapitre 70)

Les prévisions de recettes tiennent compte notamment des produits en provenance des services, dont la restauration scolaire, et des refacturations de charges aux occupants de locaux municipaux.

- b) Les impôts et taxes : 11160 000 € (10 972 000 € au BP 2022) soit + 188 000 €.
(Chapitre 73)

Comme indiqué en note liminaire, les principales bases fiscales de taxes foncières ont été revalorisées de + 7,1 % par la loi de finances 2023. Les locaux professionnels ne sont pas concernés par revalorisés à un taux différent, au contraire des établissements industriels qui ont été revalorisés de 7,1 %.

En 2023, la commune va de nouveau voter un taux de taxe d'habitation qui s'applique notamment sur les résidences secondaires.

Il convient de rappeler que la diminution de la ressource de taxe d'habitation a été compensée par le transfert à la commune de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Le taux départemental de TFPB (20,72%) est venu s'additionner au taux communal (16,99%), ce qui a porté le taux final à 37,71 %. Comme l'apport de ressource supplémentaire est supérieure à la baisse du produit de taxe d'habitation, un coefficient correcteur s'applique, ce qui permet à l'État de récupérer l'excédent.

De même, les bases foncières des établissements industriels ont été exonérées de la moitié de leur valeur, dans le cadre du plan de relance gouvernemental de l'automne 2021. Cette exonération est compensée par une allocation compensatrice de la valeur exonérée et est aussi concernée par la revalorisation forfaitaire de 7,1 %.

- Le produit des taxes : 3 606 904 € (3 368 250 € au BP 2022) soit +238 654 €. (comptes 73111 et 7318)

Le produit fiscal des 3 taxes des ménages s'élèverait à la somme de 3 598 647 € (3 363 000 € en 2022).

Les recettes fiscales sont calculées à partir des bases prévisionnelles notifiées par l'administration fiscale, avec les taux d'imposition inchangés à 37,71 % pour le foncier bâti et 30,84 % pour le non bâti.

Rappelons que le surplus de produit fiscal (3 319 781 € pour 2023) apporté par le transfert du taux départemental de taxe foncière est prélevé par l'État via le calcul d'un coefficient correcteur. Celui-ci s'élevait à 0,586494 en 2022 et a été repris pour 2023.

- Le produit de l'attribution de compensation et du FNGIR : le total de 7 016 096 € correspond à l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes (6 842 276 € comme en 2022) et au FNGIR versé par l'État (173 820 €).

L'attribution de compensation a été recalculée en 2022 suite au transfert de la compétence « mobilités » et il devra être actualisé en 2023 suite à la mise en place de l'Auto-partage.

- Le produit des autres impôts et taxes : 537 000 € (587 654 € au BP 2022) concernent principalement la taxe sur l'électricité (262 000 €) et la taxe additionnelle aux droits de mutation (165 000 €), en baisse compte tenu de l'état du marché immobilier actuel.

c) Les dotations de l'État : 828 654 € (921 000 € au BP 2022)

(comptes 741x)

Dans cette somme, la dotation globale de fonctionnement (317 365 €) diminue très peu par rapport aux années précédentes.

Comme indiqué en note liminaire, la DGF voit sa baisse continue depuis près de 10 ans s'arrêter.

La DSU progresse à 555 231 € (contre 523 321 € en 2022).

d) Les autres dotations, subventions et participations : 2 387 404 € (2 271 346 € au BP 2022)

(comptes 744x à 748x)

Comme indiqué précédemment, les bases foncières des établissements industriels sont exonérées de la moitié de leur valeur, dans le cadre du plan de relance gouvernemental de l'automne 2021. Cette exonération est compensée par une allocation compensatrice de la même valeur, sur la base du taux 2022 rebasé. Cette compensation s'élève au total à 1 820 839 € (1 637 000 € en 2022).

e) Les autres produits de gestion courante : 397 676,65 € (355 000,00 € au BP 2022)

(Chapitre 75)

La progression comprend plusieurs variations, soit en plus comme la location des locaux Gambetta à la Communauté de communes, soit en moins comme le départ de la Mission Locale dans les locaux de l'immeuble du Parking du Château.

f) Les atténuations de charges : 53 000,00 € (56 000,00 € au BP 2022)

(Chapitre 013)

Ces recettes comprennent principalement les remboursements reçus en lien avec les charges de personnels.

g) Les produits financiers : 100,00 € (100,00 € au BP 2022)

(Chapitre 76)

h) Les transferts de charges et produits exceptionnels : 2 900,00 € (21 492,91 € au BP 2022)

(Chapitre 77)

i) Les résultats antérieurs de fonctionnement : 2 776 323,35 € (935 407,09 € au BP 2022).

(Compte 002)

Les résultats antérieurs repris financent principalement des opérations d'équipements des années précédentes reprises au BP 2023.

j) Les écritures d'ordre : 45 000,00 € (65 000,00 € au BP 2022)

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	19 555 000,00	16 778 676,65
+		+	+
R	E		
P	R		
O	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 776 323,35
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		19 555 000,00	19 555 000,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	7 590 961,85	7 731 150,75
+		+	+
R	E		
P	R		
O	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 339 038,15	586 959,90
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 611 889,35
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		8 930 000,00	8 930 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	28 485 000,00	28 485 000,00
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	93 721,46	62 281,86	5 000,00	5 000,00	67 281,86
204	Subventions d'équipement versées	396 273,27	117 254,80	147 000,00	147 000,00	264 254,80
21	Immobilisations corporelles	734 933,45	130 889,98	668 000,00	668 000,00	798 889,98
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	728 256,26	201 517,64	500 000,00	500 000,00	701 517,64
	Total des opérations d'équipement	6 133 797,28	505 983,55	3 250 000,00	3 250 000,00	3 755 983,55
	Total des dépenses d'équipement	8 086 981,72	1 017 927,83	4 570 000,00	4 570 000,00	5 587 927,83
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	330 000,00	330 000,00	330 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 306 085,37	21 110,32	2 239 000,00	2 239 000,00	2 260 110,32
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	500 600,57	300 000,00	961,85	961,85	300 961,85
020	Dépenses imprévues	0,00		406 000,00	406 000,00	406 000,00
	Total des dépenses financières	2 806 685,94	321 110,32	2 975 961,85	2 975 961,85	3 297 072,17
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	10 893 667,66	1 339 038,15	7 545 961,85	7 545 961,85	8 885 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	65 000,00		45 000,00	45 000,00	45 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	3 000,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	68 000,00		45 000,00	45 000,00	45 000,00
	TOTAL	10 961 667,66	1 339 038,15	7 590 961,85	7 590 961,85	8 930 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 930 000,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 023 320,39	286 150,90	400 000,00	400 000,00	686 150,90
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 635 705,00	0,00	1 891 000,00	1 891 000,00	1 891 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	4 659 025,39	286 150,90	2 291 000,00	2 291 000,00	2 577 150,90
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	649 494,40	0,00	391 000,00	391 000,00	391 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	2 063 692,64	0,00	140 188,90	140 188,90	140 188,90
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	501 787,57	300 809,00	330 961,85	330 961,85	631 770,85
024	Produits des cessions d'immobilisations	378 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
	Total des recettes financières	3 592 974,61	300 809,00	962 150,75	962 150,75	1 262 959,75
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	8 252 000,00	586 959,90	3 253 150,75	3 253 150,75	3 840 110,65
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	1 899 970,00		3 333 000,00	3 333 000,00	3 333 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 015 000,00		1 145 000,00	1 145 000,00	1 145 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	3 000,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 917 970,00		4 478 000,00	4 478 000,00	4 478 000,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	5 415 250,00	0,00	5 654 000,00	5 654 000,00	5 654 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 870 000,00	0,00	5 910 000,00	5 910 000,00	5 910 000,00
014	Atténuations de produits	381 000,00	0,00	381 000,00	381 000,00	381 000,00
65	Autres charges de gestion courante	2 458 780,00	0,00	2 349 000,00	2 349 000,00	2 349 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		14 125 030,00	0,00	14 294 000,00	14 294 000,00	14 294 000,00
66	Charges financières	700 000,00	0,00	655 000,00	655 000,00	655 000,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00		105 000,00	105 000,00	105 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		14 855 030,00	0,00	15 077 000,00	15 077 000,00	15 077 000,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 899 970,00		3 333 000,00	3 333 000,00	3 333 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 015 000,00		1 145 000,00	1 145 000,00	1 145 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 914 970,00		4 478 000,00	4 478 000,00	4 478 000,00
TOTAL		17 770 000,00	0,00	19 555 000,00	19 555 000,00	19 555 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	19 555 000,00
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	56 000,00	0,00	53 000,00	53 000,00	53 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 783 900,00	0,00	1 860 000,00	1 860 000,00	1 860 000,00
73	Impôts et taxes	11 363 100,00	0,00	11 160 000,00	11 160 000,00	11 160 000,00
74	Dotations et participations	3 190 000,00	0,00	3 260 000,00	3 260 000,00	3 260 000,00
75	Autres produits de gestion courante	355 000,00	0,00	397 676,65	397 676,65	397 676,65
Total des recettes de gestion courante		16 748 000,00	0,00	16 730 676,65	16 730 676,65	16 730 676,65
76	Produits financiers	100,00	0,00	100,00	100,00	100,00
77	Produits exceptionnels	21 492,91	0,00	2 900,00	2 900,00	2 900,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		16 769 592,91	0,00	16 733 676,65	16 733 676,65	16 733 676,65
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	65 000,00		45 000,00	45 000,00	45 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		65 000,00		45 000,00	45 000,00	45 000,00
TOTAL		16 834 592,91	0,00	16 778 676,65	16 778 676,65	16 778 676,65

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 776 323,35
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	19 555 000,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	4 433 000,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.